



<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 Avril 2021</p>
--

29 Membres élus le 4 juillet 2020 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, BACHIRI Karim, FRASCA Geneviève, DELPORTE Fabrice, MARGONELLI Catherine, ZAIR Mohamed, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, KERRAR Maggy, MOREAUX Rémy, HARBONNIER Aurore, FERENZ Sébastien, DEHEN Mireille, DOGIMONT Frédéric, POULAIN Ophélie, CINQUEMANI Sébastien, TABET Lucy, GAMBIER David, CORDIER Laurence, IDLHAJ Hamed, DINI Kelly, DISASSINI Guy, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MAZURE Françoise, MASCARTE Roger, DESORT Betty, VEREZ Richard.

Membres ayant donné pouvoir : MM. DINI Kelly (pouvoir à Geneviève FRASCA), Laurence CORDIER (pouvoir à BACHIRI Karim), FERENZ Sébastien (pouvoir à MOREAUX Rémy), DELPORTE Fabrice (pouvoir à HIMEUR Kémici), IDLHAJ Hamed (pouvoir à DOGIMONT Frédéric), TABET Lucy (pouvoir à CARON Marie-José), VEREZ Richard (pouvoir à MASCARTE Roger).

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Président :

Madame DINI, la benjamine de l'assemblée n'étant pas là, je propose que ce soit la benjamine d'après, madame Ophélie POULAIN qui soit la secrétaire de cette assemblée. Adopté à l'unanimité.

Depuis le dernier Conseil Municipal, nous avons appris deux décès qui nous touchent tout particulièrement.

Monsieur José CANDELIER, retraité comptable de la Mairie où il a travaillé 37 ans et monsieur Louis CARLIER, Conseiller Municipal pendant 26 ans, et Adjoint aux travaux lors du dernier mandat.

Une gerbe du Conseil Municipal a été déposée à chacun, et je vous propose qu'on leur rende hommage en faisant une minute de silence.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 mars 2021

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques sur ce document de 65 pages ?

Monsieur MASCARTE :

J'étais en attente de réponses suite au dernier Conseil Municipal du mois de mars, page 12/65 concernant les bourses et page 7/65 sur les recettes piscine par rapport au camembert.

Merci.

Madame PARNETZKI :

Page 46, ce n'est pas très grave, c'est madame PARNETZKI et non madame MAZURE qui a posé la question, et page 48, c'est 20 trentièmes et 25 trentièmes et non 20 centièmes et 25 centièmes, les salaires se calculent sur 30 jours.

Et je suis toujours inquiète sur les montants, un brut c'est sans cotisation, on m'a toujours dit qu'un brut était sans cotisation, peut-être que le terme n'était peut-être pas bon, mais une rémunération brute, c'est sans cotisation.

Monsieur le Président :

Alors on va corriger page 48 pour que ce soit fidèle à ce qui a été dit par oral.

Sur cette question de rémunération brute, c'est que le contenu qui ne vous convient pas ?

On est toujours sur la page ?

Madame PARNETZKI :

L'indice majoré que l'on multiplie par la valeur du point, on le divise par 12 mois, et on obtient un traitement mensuel, plus les primes, après cela fait un brut. Donc si vous travaillez 25 jours, vous multipliez ce montant par 25 trentièmes, donc normalement le brut devrait être pareil pour tous les agents.

Alors peut-être que c'est le terme, j'ai compris ce que vous m'avez dit, mais le terme de traitement brut, c'est bien un brut que multiplie 20 trentièmes ou un brut que multiplie 25 trentièmes.

Monsieur le Président :

Sur le trentième on est bon, sur l'explication du montant, je propose que nos services vous fassent une petite note demain.

Madame PARNETZKI :

J'ai bien compris que l'on parlait du prorata du plafond de la sécurité sociale, mais je ne comprends pas.

Monsieur le Président :

Sur les réponses à monsieur MASCARTE, je pensais le faire en introduction du Budget donc dans quelques instants, j'avais vos réponses sur les pages 7 et 12.

Je vais parler un peu des actualités.

Simplement, pour vous dire aussi que s'il y a des questions, je pense sur le PV, on va vous répondre.

Monsieur MICHON, oui allez-y.

Monsieur MICHON :

... Inaudible (le micro n'était pas allumé).

Monsieur le Président :

Oui on a la réponse, je vais l'aborder justement pareil au moment du Budget par rapport aux éléments qui ont été donnés.

Il faut procéder au vote, hormis ces correctifs, et les demandes de précisions qui ont été faites, sur le PV, est ce qu'il y a d'autres remarques ?

(vote à main levée)
Adopté à l'unanimité.

On a une réponse à vous donner également sur les ACM, on vous propose de les traiter en « questions diverses ». L'idée, c'est pour cela que l'on a avancé ce conseil à 17h, est de permettre au public de venir naturellement mais on ne veut pas couper le débat, donc si jamais à 18h45 nous n'avions pas terminé, on fera une suspension de séance et on pourra diffuser le restant du conseil municipal, sur la chaîne youtube de la ville pour regarder la fin. C'est pour cela que je préfère que l'on traite des sujets du Budget aujourd'hui et s'il y a quelques questions diverses qui n'amènent pas de vote, on pourra les voir après plus facilement.

Depuis la dernière fois, un retour rapide puisque l'on était dans cette salle il y a trois semaines et demi.

Nous avons eu comme évènement la journée de sensibilisation sur la trisomie 21 le 16 mars. J'en profite pour remercier les donateurs, des donateurs particuliers, anonymes, le Département, Josyane BRIDOUX et Frédéric DELANNOY en tant que Conseillers Départementaux, pour la visite d'Eléonor LALOUX, est déléguée à la transition inclusive et au bonheur à Arras et qui nous a fait des témoignages intéressants et qui a permis, dans les écoles, de susciter le débat, d'expliquer et de faire passer le message sur l'indifférence et cela a été très apprécié par beaucoup de monde.

Nous avons eu ensuite le défilé du 19 mars, en très petit comité, en hommage aux victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Nous avons, il y a 10 jours maintenant, distribué les masques offerts par la Région, donc là je vais citer la conseillère Régionale qui n'est pas du même bord, comme cela on sera réglo, madame Maryse CARLIER, et qui a pu nous obtenir quatre masques par foyer.

Cela me permet de parler un petit peu des élections.

On attend confirmation que ces élections Départementale et Régionale se tiennent au mois de juin. On est parti sur un dédoublement des bureaux de vote. On attend la confirmation de la Sous-Préfecture, mais pour que tout le monde soit au courant, il y a les deux bureaux de vote qui ne changent pas, Mairie, Centre Social et les trois autres changeraient :

- Guironnet : serait déplacé dans la salle de sport Langevin, ce qui permettrait d'accueillir deux bureaux de vote avec un sens de circulation, etc., qui n'est pas très loin du restaurant scolaire. Cela permet d'éviter d'utiliser au maximum les bâtiments scolaires et de préparer la cantine le lendemain,
- Gambetta : on ferait pareil, on irait dans l'ancienne école Duclos, là où il a beaucoup de place et qui permettrait de passer facilement et de faire un sens de circulation,
- Lanoy : se ferait probablement aussi à l'ancienne école Duclos, on redirigerait tous ces électeurs vers ce bâtiment avec un sens de circulation.

Il nous faudra du coup dix Présidents de bureaux de vote, dix Vice-Présidents, il va nous falloir du monde pour gérer ça, surtout avec les gestes barrières renforcés.

Nous avons également depuis le dernier Conseil Municipal une diffusion d'une vidéo sur l'égalité femme – homme en début de semaine, l'idée c'est qu'il y avait un budget sur cet évènement qui était prévu au départ en présentiel, et que l'on a redirigé sur une vidéo produite spécialement, vous l'aurez reconnue par les décors, dans la ville de Waziers sur ce sujet. Elle a été mise en ligne, je crois mardi. Je vous invite à la partager et la repartager.

Et depuis la dernière fois, nous avons à nouveau des contraintes sanitaires, encore et toujours, plusieurs cas positifs et cas contacts dans le personnel, qui fait toujours preuve de polyvalence et d'adaptation, dans cette période qui commence vraiment à être longue.

Je vais enchaîner sur l'ordre du jour du Conseil Municipal qui est uniquement consacré au Budget.

On a déjà eu un long Débat d'Orientation Budgétaire il y a trois semaines. C'est la retranscription en chiffres de ce qui a été indiqué. On a un petit peu plus de détails donc cela peut évidemment amener des questions, et à l'inverse, il y a quelques chiffres qui ont changés, je vous donnerai les explications, c'est à la marge.

Pour répondre aux questions qui ont été posées la dernière fois sur les pages 7 et 13 du procès-verbal.

Sur la hausse des recettes de la piscine de 10 000 € :

Dans les 88 095 € qui étaient en recette, on avait rajouté le Fond de Concours de la piscine de Douaisis Agglo : 40 000 € mais il restait quand même 48 095 €. Cela s'explique par le remboursement de COFELY de 27 726,502 € suite à des avoirs sur du chauffage et de l'électricité, réchauffement du bassin radiant, etc., donc c'est un peu une recette exceptionnelle qui est arrivée en 2020. À l'inverse on avait que 20 369 € pour les droits d'entrée de la piscine, alors qu'en 2019, nous étions à 35 000 € donc nous avons une perte de 15 000 € sur les droits d'entrée piscine.

Pour être très précis sur ces droits d'entrée piscine on a 13 000 € pour les entrées classiques, 6 831 € pour les entités comme le collège de Lallaing ou le lycée de Douai Saint Jean. Voilà pour les recettes supplémentaires de 2020.

Sur 2019, nous avons seulement à l'époque 27 000 € pour COFELY, il y avait un remboursement sur un congé de paternité, un remboursement de demi traitement de 2 211 € et les droits de piscine dont je viens de parler de 35 000 € et un petit mandat annulé sur un remboursement GRDF de 342 €, donc ce qui faisait paradoxalement moins. La grosse différence c'est vraiment par rapport au remboursement de COFELY cette année en 2020.

Sur la question concernant les bourses et prix :

En fait, pour être très complet, il y a plusieurs éléments qui sont positionnés.

La prime bachelier, il y a eu 6 975 € de versement. Voilà le bon chiffre, ce n'est pas ce que je vous avais indiqué en séance l'autre jour, et on avait pour les bourses communales et brevet des collèges, 23 900 € en 2020, mais en fait on avait 16 000 € pour la bourse communale et 7 149 € pour le brevet des collèges, mais l'année précédente on avait eu que 12 000 € de bourses communales dont seulement 337 € pour le brevet. En fait les brevets, l'année précédente, donc l'année 2019, les dossiers avaient été déposés tardivement donc ils ont été encaissés sur le budget 2020, ce qui a gonflé artificiellement le coût du poste bourses et prix en 2020, c'était essentiellement avec la récompense brevet qui a été doublée, il y avait celle de 2020 et celle de 2019.

Sur les autres dépenses « bourses et prix », pour être très complet, il y avait les dictionnaires Copernic, Gambetta, Guironnet : 2 191 €, la fête du livre : 4 050 €, tout ça c'est en 2020 et les jardins fleuris : 1 445 €, alors que l'année précédente, sur les dictionnaires on était à 2 590 €, la fête du livre : 4 582 €, les jardins fleuris : 1 450 €.

Voilà les explications sur les deux chapitres.

Monsieur le Président :

Vous avez eu le dossier qui fait 26 pages, qui est l'essentiel du document qui va nous tenir ici, encore une fois, sur la partie investissement, etc., le détail avait été donné sur le Rapport d'Orientation Budgétaire, donc je vais y revenir rapidement mais là on est surtout sur les chiffres.

La première chose, je vais laisser la parole à madame CHARLET pour présenter globalement le résultat de l'exercice 2020, vous le reconfirmer, avant de passer aux votes.

3. Finances : Vote du compte de gestion du Percepteur de la commune et du transport

Madame CHARLET :

Cela retrace les opérations budgétaires, les dépenses et les recettes, selon la présentation analogue à celle du compte administratif, du compte de gestion tout en tenant compte de la commune.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a des questions ?

Le compte de gestion c'est la partie qui se passe chez le comptable, c'est le document qui est constaté chez eux, au Trésor Public et qui est un reflet du compte administratif.

Ces éléments ont déjà été donnés au ROB, les colonnes « le réalisé » que vous avez dans votre document, qui sont reprises dans les pages 3 à 11 du dossier que vous avez ici.

Donc sur le compte de gestion du Percepteur, est ce qu'il y a des questions avant de passer au vote ?

(vote à main levée)

Adopté à l'unanimité.

4. Finances : Vote du compte administratif de la commune et du transport

Monsieur le Président :

Sur le compte administratif, cela correspond bien à la partie réalisée qui vous avait été donnée la dernière fois. Il y a un aspect technique qu'il faut que les maires ayant ordonné le budget durant la période, ne prennent pas part au vote, donc si vous avez des questions, monsieur MICHON et moi-même sommes là pour répondre sur le premier semestre et le deuxième semestre, sinon nous sortirons ensuite pour que le vote puisse se faire correctement.

Est-ce qu'il y a des questions ?

On vient de répondre aux derniers éléments je pense, encore une fois, on est sur le 2020 réalisé.

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques sur ce compte administratif ?

Non ! Je passe la présidence de la séance à madame CHARLET.

Madame CHARLET :

Je vous invite monsieur MICHON et monsieur DESMONS à sortir.

Donc on va procéder au vote, et là effectivement, ce sont les colonnes « réalisé » de la page 3 à 11 qui étaient sur le ROB et que vous avez dans votre dossier.

(vote à main levée)

Adopté à l'unanimité.

(retour de monsieur MICHON et monsieur DESMONS)

Madame CHARLET :

Excusez-moi j'ai oublié le transport donc je vous invite à reprendre la sortie.

Excusez-moi c'est les aléas d'être novice, ça ira mieux l'année prochaine, je l'espère.

Pour le transport, vous avez également le document dans votre dossier.

(vote à main levée)

Adopté à l'unanimité.

Cette fois-ci les personnes vont pouvoir rentrer de nouveau.
Messieurs les Maires, les deux votes ont été adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Président :

Du coup, je pense que l'on a fait la même erreur sur le compte de gestion du Percepteur, de la Régie des transports, donc je pense que nous devons procéder au vote également.

(vote à main levée)

Adopté à l'unanimité.

5. Finances : Affectation des résultats du budget 2020 de la commune et du transport

Monsieur le Président :

Encore une fois, cela a déjà été vu.

Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ?

En résumé, nous avons :

un résultat de fonctionnement (page 2) : 1 449 180,75 €

un résultat d'investissement : - 638 000,00 €

un fonds de roulement au 1^{er} janvier : 810 608,00 €

Résultat affecté : 1 449 180,75 €

On vous propose de l'affecter, c'est assez traditionnel.

Réserves R 1068 pour l'investissement : 944 634,15 €

Report en fonctionnement : 504 549,00 €

Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ?

(vote à main levée)

Adopté à l'unanimité.

Sur le transport, on vous propose de reporter l'excédent de 26 149,92 €.

(vote à main levée)

Adopté à l'unanimité.

6. Finances : Budget Primitif 2021 de la commune et du transport

Monsieur le Président :

On arrive vraiment sur le cœur du sujet. On est sur les propositions 2021 qui avaient déjà été faites en grande partie au ROB sauf que là on a le détail par article.

Une question de forme, ces dernières années on avait pris l'habitude de la voter par chapitre, est ce que l'on fait comme cela ? Je pose la question à l'opposition ou est ce que l'on fait un vote global que sur le fonctionnement, sur l'investissement ?

Monsieur MASCARTE :

Par chapitre.

Monsieur le Président :

D'accord.

Sur le fonctionnement, on a une différence de 9 000 € par rapport au ROB, au total, cela fait 0,08% de différence.

Chapitre 61 :

Pas de changement. Des remarques ?

Pas de changement sur le chapitre 60 également.

Monsieur MASCARTE :

Pas de remarque étant donné que l'on sait qu'il y a une baisse de 50% qui est due aux prestations des « Fourgs » pour les classes de neige en début 2020 ; donc ça s'explique pour la ligne 6042, donc non, rien à signaler.

Monsieur le Président :

Ok, on peut passer au vote sur le chapitre 60 :

(vote à main levée)

Adopté à l'unanimité.

Chapitre 61 sur les services extérieurs :

Des questions, des remarques ?

Monsieur MASCARTE :

Pour le chapitre 61 il a été budgétisé 1 443 500 € et j'ai remarqué +15 000 €, par rapport au ROB. Est-ce qu'il y a une réponse ?

Monsieur le Président :

On a revu légèrement à la baisse sur les locations mobilières, puisque sur le chapitre crédit-bail mobilier on va avoir les locations, qu'on a revu à la baisse parce que notamment pour les ACM on a moins de location. On a aussi, et je vais l'expliquer maintenant, et je vais en reparler dans les subventions tout à l'heure, on avait imaginé en discutant avec le chantier d'insertion du Centre Social, de ne plus fonctionner, ce sont des discussions qui remontaient au mois de décembre, de ne plus fonctionner en subvention d'équilibre, mais plutôt d'essayer de passer à un marché d'insertion, qui pourrait avoir un avantage pour eux puisqu'ils auraient un client en plus plutôt qu'un financeur, et pour la ville cela pourrait donner lieu à des avantages, donc on s'était dit on va avoir plus de services extérieurs, et moins de subventions puisque l'on n'aurait plus 68 000 € ou une partie, on s'était dit que l'on ferait ça sur une partie de l'année.

Il s'avère que c'est plus compliqué que cela à mettre en place, sur 2021 on ne pourra pas le faire, et c'est aussi pour ça que l'on a revu à la baisse les services extérieurs et que, on en parlera tout à l'heure, la partie subvention, le chapitre 65, a augmenté un petit peu.

Monsieur MASCARTE :

Je voulais revenir au 6122, vous y avez pratiquement répondu, 75 000 € budgétisés, certainement pour la location de nouveaux véhicules par rapport à la location.

Vous envisagez combien de véhicules et de quel genre pour la ville ?

Monsieur le Président :

Pour les véhicules, on est à 8 véhicules pour les services techniques qui seront remplacés, parmi les plus anciens, évidemment, on pourrait vous donner la liste, et sur la ville elle-même, hors services techniques, pour mettre à disposition des ACM, des associations, c'est 4 véhicules 9 places qui doivent nous arriver avant le 1^{er} juillet.

On peut passer au vote sur le chapitre 61 ?

(vote à main levée)

Adopté à l'unanimité.

Chapitre 62 - les autres services extérieurs :

Pas de changement, des remarques, des questions ?

(vote à main levée)

Adopté à l'unanimité.

Chapitre 63 :

Pas de changement non plus.

Pas de questions ?

Monsieur MASCARTE :

Non mais on l'a évoqué lors du ROB, c'est avec les 46 000 € budgétisés au niveau des impôts et taxes, étant donné que l'on a un dédoublement de la taxe foncière au niveau de SCOLAREST, donc ceci explique cela.

Non pas d'autre question.

Monsieur le Président :

On peut passer au vote.

(vote à main levée)

Adopté à l'unanimité.

Chapitre 012 – Frais de personnel :

Il n'a pas changé, est ce qu'il y a des remarques, des questions ?

(vote à main levée)

Adopté à l'unanimité.

Chapitre 65 :

Là il y a un petit peu de changement.

On est en hausse, on est passé de 1 197 000 € à 1 232 800 €.

Je viens de vous donner l'explication, les 68 000 €, on pensait en mettre peut-être 30 000 € comme ça et 30 000 € en marché, mais on ne sera pas prêt. Dedans il y a la partie subventions aux associations, on va voir tout à l'heure le détail de l'enveloppe mais c'est peut-être l'occasion d'en parler. On a retenu l'idée que sur 2020, effectivement on a versé moins aux associations qu'en 2019, on s'était basé sur les 75% de 2019 ce qui correspond à 94% de ce qu'ils auraient dû avoir en 2020, donc c'est finalement très proche de ce qu'elles auraient dû avoir, mais on a voulu à la fois garder en réserve ce que l'on n'a pas versé en 2020 et garder le même montant en 2021, même si le début d'année est du même acabit que l'année 2020, pour les aider quand elles vont vraiment redémarrer. Ce que l'on a vu en discutant avec elles, c'est que ce n'est pas une question d'argent qui vraiment les préoccupe, c'est une question de bénévoles, c'est une question de relancer les jeunes et les moins jeunes à reprendre les activités quand elles pourront, et donc là-dessus on travaille comme cela était prévu sur notre programme, sur un forum des associations qu'on espère pouvoir tenir fin août, sur un guide qui va être mis à disposition des waziérois, qui va aussi sortir fin août, le bon moment pour que les habitants puissent se renseigner et puissent s'inscrire, massivement on l'espère, au mois de septembre. Et puis, il y a ces camionnettes aussi, qui, dans l'idée des discussions que nous avons eu au départ, c'était de dire aussi que, en gros, quand on les louait à Douaisis Agglo, c'était environ 100 € le week-end, et que l'on pouvait prendre en charge la moitié et que l'association prenait l'autre moitié sur sa subvention. Là ce que l'on a décidé, au moins sur 2021, dès que l'on aura ces camionnettes, elles vont servir pour les ACM cet été, mais à la rentrée au mois de septembre, de leur mettre à disposition, complètement gratuitement, pour ne pas les impacter du tout.

Donc ça plus ça, plus ça, cela commence à être des moyens concrets pour les aider. On ne relâche pas aussi sur le gouvernement, y compris on avait écrit au Président de l'Agglo, on l'avait relancé là-dessus, on essaye de sensibiliser, ce n'est pas Waziers tout seul qui va réussir à le faire, mais c'est important de le faire, le Ministère des Sports sur ces problématiques même s'ils en sont bien conscients, mais on est une ville qui l'a bien montré par le passé, qui est très liée au sport, et que les associations en font parties et que l'on veut vraiment être 100% avec eux, et encore une fois ce n'est pas forcément une question

de finances, d'où cette enveloppe « assez importante » entre guillemets de 650 000 € provisionnée pour les associations, mais on n'exclut pas de faire une DM en cours d'année pour dire ce n'est pas de l'argent qu'ils veulent mais des moyens supplémentaires pour un évènement, sur un bus, sur des choses comme ça, du coup on rebasculera les moyens de cette façon-là.

Est-ce qu'il y a des remarques sur cet article-là où sur les autres ?

Monsieur MASCARTE :

Je vais revenir sur le chapitre 65 pour les autres subventions, concernant les subventions aux associations sportives.

Il y a une proposition de 99 920 € pour un réalisé de 50 752 € alors qu'il y a une proposition en 2020 de 84 731 €, donc il y a une augmentation de 97% par rapport au réalisé payé. Donc tout ce que l'on peut espérer c'est que nos associations sportives puissent en profiter pleinement, par rapport à ce que l'on a évoqué, la pandémie, et les quelques réductions qu'il y a pu avoir lors d'un débat concernant ces subventions.

Ensuite, également, concernant le 65, une petite intervention concernant la ligne qui concerne le CCAS, 240 000 € c'est ce qui avait été budgétisé en 2020. En 2020, vous sommiez la majorité actuelle, c'est-à-dire donc nous, vu la pandémie et la crise qui se passaient d'augmenter de 20% le budget du CCAS. Je constate, aujourd'hui, que la pandémie, la crise existe toujours, et que malgré tout l'augmentation n'est que de 6,5% étant donné que l'on passe de environ 240 000 € à 255 000 €. Je ne fais que reprendre ce que vous aviez évoqué en juin 2020.

Monsieur le Président :

Sur le CCAS c'est peut-être l'occasion de répondre également à la question. On a fait part des échanges qui avaient eu lieu le 13 mars au Conseil d'Administration du CCAS, qui s'est produit le 22 mars, donc quelques jours après, il y a eu un échange là-dessus, on avait même eu des données par les Restos du Cœur qui n'accueillent pas d'étudiants. Il y a beaucoup de démarches qui ont été faites par le CCAS pour prendre contact avec les différentes instances qui aident déjà les jeunes, étudiants ou pas, par exemple une information complémentaire que l'on peut vous donner : il y a 159 étudiants boursiers recensés par le CROUS, cela ne prend pas je crois ceux qui sont dans le domaine médical, c'est quand même un nombre d'étudiants important. Mais en fait on a fait le constat que l'on avait déjà un peu fait ici, c'est que l'on ne sait pas exactement les problèmes qu'ils rencontrent au quotidien, et ce que l'on a décidé de faire, la communication n'est pas partie aujourd'hui mais devrait être sur le site demain, et dans la prochaine lettre d'info, c'est de tenir un registre et de faire appel aux jeunes pour qu'ils fassent réellement remonter leurs problèmes spécifiques ; leurs situations personnelles, pour pouvoir les recenser et de pouvoir prendre la bonne décision au CCAS dans les semaines qui viennent par rapport à ça.

Du coup je complète aussi sur la remarque que vous venez de faire monsieur MASCARTE sur les 15 000 € que l'on met en plus, effectivement il y avait une réserve qui n'a pas été utilisée, c'est un effet retard je pense aussi que l'on va constater encore peut-être pire en 2022 qu'en 2021, en tout cas qu'en 2020, mais le CCAS a aussi vocation de travailler sur des choses qui sont sur notre programme, où on est en train d'étudier la forme, on a déjà parlé du permis de conduire par exemple, ce ne sera peut-être pas le CCAS, on est en train de regarder, il y a tellement de dispositifs que c'est possible qu'il y en ait une partie sur le CCAS. Il y a des élus ici qui travaillent sur des actions dans le cadre de la santé qui pourraient être mises en place, et donc en fait, et ça j'ai reçu avec la Vice-Présidente du CCAS, madame FRASCA, on avait eu un échange avec la Directrice courant février aussi, pour que le CCAS, à chaque Conseil d'Administration, nous fasse des propositions et que

l'on ait un échange, parce que les services rendus, ce sont les mêmes depuis quelques années, et on pense que dans une ville comme Waziers, il y a moyen de développer d'autres services. C'est lié à ce qu'on appelle l'analyse des besoins sociaux, c'est simplement de recenser et connaître les besoins réels de la ville, et donc il y aura des choses. Je me réjouis de voir madame DESORT ce soir avec nous, et au CCAS on en reparlera régulièrement et ce ne sera pas uniquement le traitement des dossiers actuels mais aussi d'étudier les nouvelles pistes d'aides pour les habitants qui en ont le plus besoin.

Monsieur MASCARTE :

Je peux répondre s'il vous plait.

Je suis bien content aujourd'hui que vous puissiez parler du mot réserve puisque je crois que ce mot réserve nous l'avions nous-même employé en 2020. On vous l'avait expliqué, et je vois qu'aujourd'hui vous vous en servez également, donc c'est bien.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur le chapitre 65 ?

(vote à main levée)

Adopté à l'unanimité.

Chapitre 66 – Les charges financières :

Pas de changement. Pas de remarque, pas de question ?

Monsieur MASCARTE :

Pas de remarque particulière, on espère seulement la poursuite des taux de certains de nos emprunts, la poursuite de la baisse des taux et ce ne sera que bénéfique pour la ville.

Monsieur le Président :

On peut passer au vote.

(vote à main levée)

Adopté à l'unanimité.

Chapitre 67 – Les charges exceptionnelles :

Pareil, elles n'ont pas changé. Des remarques, des questions ?

Là vous avez un peu plus de détails, on l'avait expliqué au ROB.

Monsieur MASCARTE :

Question : étant donné que l'on sait que l'augmentation est due à l'aide aux TPE. Non pas de commentaire.

Monsieur le Président :

C'est ça, les bourses et prix, on en a parlé tout à l'heure en 6714, et l'aide aux personnes de droit privé de 6745 c'est l'aide aux TPE, pour les commerçants qui va être prolongée encore au moins jusque fin avril.

(vote à main levée)

Adopté à l'unanimité.

Ensuite on a le reste, ce sont des opérations d'ordres, dotations aux amortissements et il y a les dépenses imprévues, et virement à la section d'investissement.

Il y a des remarques, des questions ?

On passe au vote sur ces trois chapitres : 45,22, et 23.

(vote à main levée)

Adopté à l'unanimité.

Cela nous donne un total au Budget Primitif de 11 437 569,60 €.

On a également un vote sur les dépenses générales de fonctionnement.

J'imagine que si tout le monde a voté pour le détail, vous le serez pour le total mais on va le voter quand même.

Est-ce qu'il y a des remarques sur les dépenses de fonctionnement avant de passer au vote ? Non.

(vote à main levée)

Adopté à l'unanimité.

Sur les recettes.

Chapitre 013 – Atténuation de charges :

Vous avez remarqué que l'on a augmenté un petit peu de 20 000 € parce qu'on a eu un remboursement assez important par rapport à un agent, donc cela semblait plus sincère d'augmenter ce chapitre. C'est pour cela que l'on est passé de 100 000 € au ROB à 120 000 € cette fois-ci.

Des remarques, des questions ?

Monsieur MASCARTE :

Vous avez répondu à ma question.

Monsieur le Président :

On passe au vote.

(vote à main levée)

Adopté à l'unanimité.

Chapitre 70 – Les produits de services :

Pas de changement.

Des remarques, des questions ?

Monsieur MASCARTE :

Oui, j'aurai une petite remarque concernant le 70311 : concession des cimetières.

On l'a évoqué en commission des finances monsieur DESMONS, cela concerne les concessions des cimetières où lors de la commission des finances et la disparition de taxes funéraires, vous avez dit avoir arbitré un prix moyen concernant les concessions principales et secondaires. Mathématiquement, il me semble y avoir plus d'allées secondaires que principales. Donc si je reprends les tarifs de concessions 2020 :

Une concession 50 ans : 485,00 €

Une secondaire : 400,00 €

Si on fait une moyenne des deux : 442,50 €

Prix 2021 : 460,00 € pour une principale comme une secondaire. L'uniformité des prix se fera donc au détriment des personnes qui optaient pour des allées secondaires par le passé. Voilà c'est le constat que je peux vous dire.

Monsieur le Président :

On peut prendre de l'avant, on votera tout à l'heure les tarifs communaux, je vais vous l'expliquer tout de suite puisqu'effectivement c'est important. En fait, on était embêté depuis quelque temps pour la raison presque inverse de ce que vous venez de dire, c'est que des fois, des personnes venaient et elles n'avaient pas le choix, qu'une principale ou qu'une secondaire à leur donner, et du coup s'ils n'avaient pas le budget pour une principale et qu'ils voulaient une secondaire, ce n'était pas possible. Donc là, on a pris un tarif moyen

comme font beaucoup de communes, cela permet aussi de ne pas avoir quelque chose prévue au catalogue qu'on n'est pas capable de vendre, c'est une concession, certaines en principales et d'autres en secondaires, et il y a beaucoup de communes qui le font. Après oui, effectivement, il y a un petit peu plus de secondaires que de principales, donc mathématiquement on aurait pu jouer quelques euros là-dessus, mais à l'inverse on reste parmi les moins chers du Douaisis. J'explique aussi que l'on a du coup appliqué les 28,50 € ou les 39 € que l'on n'a pas plus le droit d'appliquer en tant que taxe, on les a réintégrés dans le prix, mais on a aussi baissé des choses. Par exemple sur le caveau d'attente on a baissé le prix par jour supplémentaire à 2,20 €, ce n'était pas le cas avant, on était à 3 € pour les waziérois, 3 € pour les hors communes alors qu'avant nous étions à 3,50 €, je crois, ou 5 €, et puis il y a aussi une petite dégressivité, parce qu'il y avait quelque chose d'un peu incohérent dans la grille que vous aviez avant, sur les 30 ans qui étaient finalement plus chers que les 15 ans ou les 50 ans quand on les ramenait à l'année. Donc là, on a mis une dégressivité pour que cela soit plus cohérent, donc oui, il y aura peut-être un petit surcoût au global, mais il est vraiment léger, et encore une fois, on est, si ce n'est les moins chers du Douaisis, parmi les moins chers de très loin et il n'y avait pas eu de revalorisation depuis un moment.

Monsieur MASCARTE :

Si l'on regarde, on passe d'un montant de 400 € l'an dernier à un montant de 460 €, ce n'est peut-être pas, on va dire, à la portée de tout le monde. Vous disiez que l'on proposait du principal alors qu'il n'y a pas de secondaire, je crois qu'avec les cimetières disponibles sur Waziers, il y en a quand même deux cimetières, tous les ans, il y a ce que l'on appelle des exhumations par rapport à des fins de concessions, je crois que l'on peut très facilement trouver des places au moment donné. C'est un point de vue.

Monsieur le Président :

Là-dessus, si vous voulez, on fait un rendez-vous avec les services la semaine prochaine ou quand vous voulez, la réalité du terrain n'est pas si simple que cela.

J'entends votre argument.

On reviendra sur le vote des tarifs tout à l'heure.

Sur le chapitre 70, est ce que l'on peut passer au vote ? Il y a d'autres remarques ?

Sur les concessions cimetières, on n'a pas augmenté ce qu'il y avait au budget, ce n'est pas dans notre idée d'aller gagner de l'argent là-dessus.

On passe au vote.

(vote à main levée)

Adopté à l'unanimité.

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Chapitre 74 – Dotations et participations

On a un petit peu de changement, au total on perd 11 000 € par rapport au ROB, mais avec des mouvements d'environ 150 000 € d'un sens et 160 000 € de l'autre. Ce sont des changements dans l'affectation des articles, finalement par rapport au ROB, on a plus dans le 73111 et on a moins dans le 74834 et 74 835. C'est lié notamment à la réforme de la taxe d'habitation, cela n'arrive plus dans les mêmes comptes, c'est ce qui explique la différence par rapport au ROB.

Monsieur MASCARTE :

Pour le 73111, vous annoncez 3 212 000 € en recettes, alors que l'imprimé 1259 pour l'année 2021, issu de la trésorerie, annonce suite à étude de notre groupe, un montant de 3 167 246 €, chiffre issu du produit de référence 2 635 631 € auquel s'ajoute le coefficient

de 532 115 €, page 14/26, soit un global pour le chapitre 73 de 5 625 896 € soit un delta au global de 44 754 € par rapport au chiffre que vous annoncez.

Par contre chapitre 74, vous allez voir ça va se basculer, à quelques euros près, chiffre toujours issu de l'imprimé 1259 pour l'année 2021, l'article 74834 : 79 936 € page 15/26, au lieu des 10 000 € que vous préconisez actuellement, et au niveau de l'article 74385 : 44 274 €, toujours page 14/26, au lieu des 70 000 € que vous envisagez.

Soit un delta global de 44 210 €. Vous voyez que ça se joue à pas grand-chose, à une différence de 544 €, mais si on pouvait mettre les bons chiffres sur les bonnes lignes dès le départ, ce serait peut-être bien pour tout le monde.

C'est tout ce que j'ai à dire, on peut rétablir ces chiffres normalement, différence de 544 € mais avec les arrondis, on peut rectifier les lignes.

Monsieur le Président :

On a reçu l'état 1259 un peu tardivement, mais on aurait pu effectivement le changer, on l'a changé sur les deux articles dont je viens de vous parler où il y avait des gros montants, sur ceux-là vous savez de toute façon au final cela ne va pas poser de souci sur l'encaissement des recettes, mais.

Monsieur MASCARTE :

Non, ça ne va pas poser de souci, mais bon.

Monsieur le Président :

Une différence de 544 €, il n'y a pas de souci là-dessus.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques, des commentaires ?

Monsieur MASCARTE :

Vous comptez modifier les lignes ou vous les laissez telles que ?

Monsieur le Président :

Alors là, je me tourne vers le comptable, est ce que si on les modifie en direct ?

Monsieur MASCARTE :

Non, pas les modifier en direct mais à savoir si vous allez le modifier parce que l'article 1259 – 2021 fait foi des chiffres que je viens d'avancer.

Il faut voir avec Salvatore.

Monsieur le Président :

Sur le chapitre au global, on est bon.

Monsieur MASCARTE :

Sur le 73 - 74 cela n'interviendra pas à grand-chose, mais bon.

Monsieur le Président :

Je vais m'entretenir avec monsieur CUCUZZA.

On est d'accord pour l'acter et le transmettre avec la correction indiquée. On le vote comme ça même si vous n'avez pas le tableau corrigé sous la main, ce serait un peu compliqué, mais avec les explications qui ont été données, on va le modifier, dans le PV ce sera acté comme cela a été indiqué, et ce sera déclaré avec le décalage qui a été indiqué.

Est-ce que l'on peut passer au vote sur le 73 ?

(vote à main levée)

Adopté à l'unanimité.

Pour le chapitre 74 ?

Monsieur MASCARTE :

Pour le 74, vous avez annoncé 4 787 000 € et vous budgétisez 4 744 000 €. Est-ce qu'il y a eu des nouveaux arbitrages par rapport à cela ?

Monsieur le Président :

C'est ce que je vous expliquais tout à l'heure en fait, c'est le 74834 et 74835, où il y a moins par contre au 73111 il y avait plus. C'est uniquement à ça qu'est dû la différence par rapport à la dernière fois.

Monsieur MASCARTE :

Est-ce que cela fait une différence de 80 000 € à peu près sur ces deux lignes entre 2020 et 2021 ?

Monsieur le Président :

Oui, c'est ça. En fait il y a en gros 140 000 € de moins sur 74835, 3 000 € de moins sur le 74834, par contre il y a 132 000 € de plus sur le 73111 dont on vient de parler d'ailleurs. Donc au final, c'est là que l'on retrouve les 11 000 € de différence dont je vous parlais tout à l'heure en introduction sur ces deux chapitres.

Ok ? Est-ce que l'on peut passer au vote sur le chapitre 74 ?

(vote à main levée)

Adopté à l'unanimité.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante :

Du classique, pas de modification par rapport à la dernière fois.

Pas de question.

(vote à main levée)

Adopté à l'unanimité.

Chapitre 76 – Produits financiers :

Un tout petit budget de 20 €.

(vote à main levée)

Adopté à l'unanimité.

Chapitre 77 – Les produits exceptionnels :

Il n'y a pas de changement par rapport au ROB, mais c'est les 200 000 € de la piscine dont on a vraiment de fortes inquiétudes qu'elle ne puisse pas être réouverte pour le 1^{er} juillet, donc on est en train de regarder des solutions pour les ACM. On a une réunion complémentaire demain avec les experts qui devraient nous dire où on se dirige.

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ?

(vote à main levée)

Adopté à l'unanimité.

Chapitre 78, il n'y a rien, on va le globaliser avec le 042 dans lequel il n'y a rien et puis le 002 l'excédent antérieur reporté : 504 549 € que l'on a vu tout à l'heure dans l'affectation du résultat.

Des remarques sur ces trois chapitres ?

(vote à main levée)

Adopté à l'unanimité.

Donc sur le total des recettes de fonctionnement :

On va procéder aussi au vote. Je pense qu'il y a unanimité sur tous les chapitres donc il ne doit pas y avoir de surprise.

(vote à main levée)

Adopté à l'unanimité.

Pour ne rien oublier il nous faut voter l'équilibre de fonctionnement.

C'est une simple retranscription des dépenses et des recettes que l'on a vu tout à l'heure avec l'équilibre qui se trouve en bas.

Pas de remarque particulière avant que l'on vote ?

(vote à main levée)

Le budget de fonctionnement est adopté à l'unanimité, merci pour ça.

Nous avons ensuite un vote sur les recettes d'investissement.

On va rester sur le budget de la ville, on fera le budget des transports après.

C'est très simple, cela correspond à la page 22 du ROB, il n'y a pas eu de changement.

Plus en 040, on a les amortissements, ils sont classiques, la seule différence qu'il y a, c'est une différence de 54 000 € qui correspond essentiellement en fait, on avait mis dans le ROB 20 000 € de plan de relance numérique, c'est du matériel destiné aux trois écoles primaires de la ville, Copernic, Gambetta et Guironnet. En proportion du nombre de classe, et c'est subventionné à 70%, sauf que c'est la ville qui doit payer en totalité et qui se fera rembourser après, or, on avait mis que 20 000 €, ce que l'on considérait être le reste à charge pour la ville, et en fait on va bien dépenser 67 000 € et 67 000 € fois 70% cela fait que l'on va toucher une subvention de 46 000 € et il nous restera à charge 20 000 €.

C'est ça qui explique l'essentiel de la différence, il y a aussi le prêt du personnel à 1 600 € que l'on retrouve ici et quelques petits ajustements qui font les 54 000 €, mais sinon pour l'essentiel, on avait d'ailleurs mis volontairement, en bas de la page 10, le total 20 + 21 + 23 :

1 664 089 €, cela correspond exactement aux 50 000 € que je viens d'expliquer, au total de la page 27 du ROB où on avait 1 610 689 €, hors reste à réaliser.

Après c'est simplement un croisement, la dernière fois c'était présenté par projet, je vais les réexpliquer très rapidement pour que l'on ne parle pas que de chiffres et que l'on rappelle un peu à quoi cela va servir à financer tout ça, mais là en fait c'est un tableau par article, et cela va nous permettre de financer notamment cette année :

- Le local de la place Bordeu. J'ai eu confirmation ce midi en échangeant avec monsieur Christian POIRET, que c'était discuté ce soir en Bureau Communautaire, mais que du Président il y avait un accord de principe sur une enveloppe de 230 000 € pour l'achat du bâtiment et 100 000 € de travaux, sachant que ça va dépendre de ce que l'on met à l'intérieur, si l'on divise en cellules ou si on trouve un seul preneur, cela ne sera pas forcément le même montant. On est en train de finaliser les devis sachant que le prochain Conseil de l'Agglo sera début juillet, on peut avancer sur l'aspect juridique si ce soir c'est bien validé en Bureau Communautaire.
- On finance également cette année la vidéo protection, dans les grands chantiers d'investissement,
- On travaille sur les travaux d'aménagement de l'Hôtel de Ville, qui sont vraiment importants pour une meilleure coordination des services et une meilleure

confidentialité, y compris du CCAS. C'est quelque chose que l'on n'avait pas forcément discuté dans le programme mais qui est criant d'évidence aujourd'hui.

- On a tout un bloc sur l'information, c'est vrai que l'on a collé les affiches vendredi soir pour samedi matin pour pouvoir prévenir que le Conseil Municipal était décalé, sur l'Hôtel de Ville. Le jour où on aura des panneaux sur la ville on pourra dire voilà il y a un décalage du Conseil Municipal et tout le monde pourra le voir même si on n'est pas sur internet. Et puis, tout ce qui est signalétique, dans la Mairie, dans la ville et aussi pour les commerces, etc., et une application mobile sur laquelle on va commencer à regarder ce que l'on va choisir.
- Il y a des frais d'études aussi.

Tout cela, c'est ce qui justifie notamment l'emprunt dont on va parler après.

- Les frais d'études, on a travaillé avec le Cabinet TESSON l'année dernière, il restait un reliquat sur cette année qui va être payé. On a un programmiste sur l'école Notre Dame, on a mis une enveloppe là-dessus.
- La balayeuse et divers matériels pour les services techniques, dans la page 23 du ROB c'était la balayeuse qui était mise en avant mais il y a beaucoup de matériels, on parlait des véhicules tout à l'heure qui permettront aux services techniques d'avoir de meilleurs moyens pour travailler.

Voilà pour l'essentiel des dépenses. Je vous ai parlé tout à l'heure des écoles, on continue d'investir dans de la rénovation comme on l'a déjà fait en 2020.

Ce que je pouvais vous dire sur l'introduction générale sur l'investissement.

Je ne sais pas si vous voulez également que l'on vote par chapitre à cet endroit là sachant que c'est un peu petit peu plus obscur car autant que sur le fonctionnement on sait bien à quoi ça correspond.

(inaudible)

Monsieur MICHON :

Je ferai une intervention globale.

Monsieur le Président :

Vous ferez une intervention globale, d'accord.

Je redis simplement les chiffres :

20 - Immobilisations incorporelles : 50 000 €

21 - Immobilisations corporelles : 1 592 109 €

C'est vraiment un montant important et c'est pour les choses dont je viens de vous parler à l'instant.

Je n'ai pas redit mais il y avait aussi l'isolation thermique de l'ancienne école Duclos et de l'école Lanoy qui sert comme garderie, qui vient gonfler cette partie, sur fond propre de la ville mais pas sur cet emprunt.

23 - Immobilisations en cours : 21 980 €

16 - Autres immobilisations financières : 700 000 €

C'est le remboursement des années précédentes, c'est la partie Capital.

27 - Autres immobilisations financières : 1 600 €

Le prêt dont on parlait tout à l'heure.

020 - Dépenses imprévues : 25 000 €

001 - Solde d'exécution de la section d'investissement : 638 571 €

Ce qui nous fait un total d'investissement de : 3 029 261,51 €

Auquel il faut y ajouter les restes à réaliser : 306 059,34 €

Je vais vous parler des recettes et je vous laisserai la parole pour un commentaire.

10 – Dotations, fonds divers et réserves : 1 055 631,15 €

C'est essentiellement les 944 631 € que l'on a affecté tout à l'heure en début de séance.

Un peu de taxe d'aménagement pour 20 000 €, pour l'Aldi on ne touchera pas pour 2021 mais il devrait aller assez vite sur la construction et la taxe d'aménagement qui correspondra sera d'environ 50 000 € d'après les informations que l'on a. on ne l'a pas mis au budget cette année.

Le FCTVA pour 91 000 €, basé sur les dépenses d'investissement des années précédentes

13 – Subventions d'investissement : 378 340 €

165 000 € de Douaisis Agglo pour le local Bordeu, qu'il faudra rembourser, ce n'est pas un don, on rembourse sur les premiers loyers.

La DETR sur les écoles : 14 840 €

98 500 € là-dedans on a la subvention sur la vidéo protection et le plan de relance numérique (46 000 €)

16 – Emprunts et dettes assimilées : 585 000 €

On vous propose cet emprunt, si vous êtes d'accord la consultation commencera assez vite.

27 – Autres immobilisations financières : 160 €

recette du remboursement de prêt la 1^{ère} année

040 – Opérations d'ordre entre section : 197 470,42 €

024 – Produits de cessions : 312 000 €

C'est la vente du terrain à Aldi.

021 – Virement de la section de fonctionnement : 806 719,28 €

TOTAL 3 335 320,85 €

à l'égalité bien sûr avec les dépenses d'investissement.

Avant de passer au vote, avez-vous des remarques, des questions ?

Monsieur MICHON :

Tout d'abord une première remarque, on l'avait annoncée, vous avez vu que pour le budget de fonctionnement on a réagi honnêtement en fonction des chiffres et non pas par vengeance ou ressentiment, on pense d'abord et avant tout aux Waziérois.

En ce qui concerne le budget d'investissement, bien évidemment comme je l'ai dit au ROB, ces investissements reprennent en grande partie ce qu'il y a dans le document de Débat d'Orientation Budgétaire, et c'est un peu normal puisque cela préfigure la mise en place de votre programme.

Comme nous l'avons également déclaré au DOB, certaines propositions auront notre approbation, d'autres non, et sur d'autres nous serons un peu plus nuancés.

Dans un premier temps, il est bon de rappeler que vous bénéficiez cette année d'un bon résultat sur 2020, dû à plusieurs facteurs. C'est-à-dire la crise COVID, avec les plus et les moins, parce que bien évidemment cette crise a fait en sorte que certaines dépenses n'ont pas eu lieu, mais elle a fait aussi en sorte que d'autres dépenses ont eu lieu et en gros plus ou moins 150 000 € de dépenses que vous n'avez pas eu à faire :

- Les droits de mutation à l'article 7381 avec une recette exceptionnelle de plus de 200 000 €, ce n'est pas négligeable dans notre budget,
- Un rappel sur l'article 7451 de Douaisis Agglo d'un petit 100 000 €,
- Et les 312 000 € de vente du terrain d'Aldi que vous ne vouliez pas faire.

Soit en gros 600 à 750 000 € de recettes comprises dans l'excédent reporté et dans les recettes de cette année, dont l'excédent abonde bien évidemment votre section d'investissement.

Comme nous l'avons exprimé au DOB, les années qui viennent seront particulièrement plus difficiles à équilibrer, d'autant plus avec la baisse des impôts que vous voulez réaliser.

En ce qui concerne les dépenses, ceci étant dit, dans vos propositions nous notons des aspects intéressants que nous soutenons, toute la partie concernant les écoles, profitant

des subsistes du plan de relance pour mieux équiper nos établissements scolaires, nous conviennent parfaitement, même si quelque part, on peut le dire, on vient palier à un manque de moyens de l'Etat. Mais comme il finance en partie, on est complètement pour.

Les travaux sur l'éclairage public, l'éclairage public, vous l'avez dit vous-même durant votre campagne, est quasiment en bon état partout, sauf quand bien évidemment ENEDIS s'acharne à mettre un compteur LINKY qui ne fonctionne pas et qu'il est incapable de remplacer rapidement et qui laisse un quartier complet dans le noir, ce qui me paraît un peu fou compte tenu de la campagne qui a été faite par ENEDIS sur ces questions-là.

Je disais, dans votre campagne vous le disiez vous-même, en gros l'éclairage est en bon état à part quelques rectifications à faire, mais je crois que c'est surtout le passage aux leds qui doit être important, pour nous permettre, à l'avenir, de faire des économies sur le fonctionnement, parce que c'est ça qui plombe un peu ce chapitre en fonctionnement.

Nous approuvons également tout ce qui concerne le fonctionnement normal de la collectivité, puisque nous aurions été à votre place nous aurions fait exactement la même chose.

Les points qui ne vont pas, concernent, et vous n'allez pas être surpris :

- La mise en place de la vidéoprotection, à la place de laquelle nous aurions, nous, préféré l'humain, c'est-à-dire l'embauche d'un ASVP et non un Policier Municipal, je fais la différence, et aussi l'utilisation de la pédagogie et l'éducation « populaire » en direction de notre jeunesse, je ne développe pas, vous connaissez notre position, cela nous aurait permis sur l'investissement un gain de 138 000 €.
- Le local de la Place Bordeu, sur lequel nous répétons, nous ne sommes pas convaincus, compte tenu de la réalisation de la zone Sauvage et de l'implantation d'une zone commerciale, sauf si, bien évidemment, vous la refusiez ! Ce n'est pas trop ce que j'ai entendu dire, là aussi un gain possible de 165 000 €,
- Et enfin l'achat de la balayeuse, sur lequel nous nous sommes expliqués au ROB, et qui nous permettrait un gain de 48 000 €.

Soit un total de 351 000 € de dépenses d'investissement en moins.

Donc, pour les recettes peu de choses, c'est-à-dire sauf que la diminution de 351 000 € de dépenses en moins permettrait de ramener l'emprunt à haut d'environ 235 000 €.

Nous ne sommes nullement contre l'emprunt, mais nous pensons qu'il faut surtout le conserver pour les écoles Notre Dame, les trottoirs et les voiries, l'éclairage public, et le renouvellement du matériel de la restauration scolaire qui va aussi démarrer bien évidemment sur le budget prochain.

Progressivement, les emprunts que vous allez réaliser, vont amener les remboursements annuels, Capital et intérêts, à un montant de 1 300 000 €, soit quelques 350 000 € de plus que nous remboursons actuellement.

Dans notre programme nous avons prévu d'aller jusque 5 000 000 € d'emprunt sur le mandat, mais une grande partie des remboursements devait être fournie par le rendement de la zone II du Bas Terroir, qui est abandonnée, celle du rivage qui est diminuée de moitié, et celle de Sauvage qui elle devrait se faire, sauf si vous me dites le contraire.

Nous pensons donc qu'il convient d'être prudent avec l'emprunt en début de mandat. Compte tenu de mon explication du début de cet exposé, et surtout avant que vous ayez pu proposer un budget, que je dirai de plein exercice, hors période COVID avec tout ce que ça comporte. Donc pour toutes ces raisons, notre groupe s'abstiendra sur les dépenses et les recettes d'investissement.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

J'entends ce que vous dites, vous vous êtes déjà exprimés au Rapport d'Orientation Budgétaire, pas forcément de réponse particulière à vous donner.

Sur l'éclairage public, effectivement il y a 115 000 €, vous dites, il est en bon état, effectivement, mais pendant 4 ans il va nous coûter 115 000 € d'amélioration encore, pour des remplacements de leds, dont effectivement on a hâte derrière de pouvoir voir les économies que l'on va pouvoir faire en consommation électrique, parce que c'est un budget qui vient nous grever tous les ans pendant un petit moment.

Sur la zone Sauvage, je n'ai pas de réponse à vous donner aujourd'hui, c'est vrai que l'on a été très vite sollicité sur le dossier au départ par les gens intéressés là-dessus. On n'a pas encore regardé le dossier, complètement, on est encore en phase de consultation, on a eu quelques échanges mais pour l'instant il est encore beaucoup trop tôt, même la proposition n'est pas encore très claire. Il y a eu des changements d'héritiers avec des décès, alors malheureusement, etc., donc du coup ce sujet-là n'est pas mûr du tout pour le moment.

Et sur la restauration scolaire, effectivement, vous avez raison de le rappeler, l'année prochaine à priori, on a 90 000 € de résine à changer. On était reparti pour 4 ans en juillet 2018, le contrat était parti avec SCOLAREST pour 4 ans, donc on va avoir une année où il va y avoir du changement, la rénovation du bâtiment, et repasser le marché pour voir qui continue la restauration scolaire là-bas.

Donc je prends note que vous vous absteniez sur le budget d'investissement.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions, ou des réponses que quelqu'un veut apporter ?

On peut passer au vote.

Pour les dépenses d'investissement :

(vote à main levée)

Abstention du groupe « Agir pour Waziers », et vote pour de « Via Waziers ».

Nous avons ensuite les recettes d'investissement :

(vote à main levée)

Abstention du groupe « Agir pour Waziers », et vote pour de « Via Waziers ».

Sur l'équilibre : la base globale du budget

(vote à main levée)

Abstention du groupe « Agir pour Waziers », et vote pour de « Via Waziers ».

Le budget au global est adopté à la majorité, avec une unanimité sur le fonctionnement et une abstention sur l'investissement.

Nous avons ensuite le budget des transports :

Vous voyez les achats sur 2020 et les projections pour 2021 :

- 23 149 € en achats
- 20 000 € en services extérieurs
- 3 000 € en impôts et taxes

20 000 € de subventions puisqu'en fait on avait un excédent suffisant l'année dernière pour, contrairement aux autres années, ne pas mettre 40 000 € mais seulement 20 000 € pour boucler ce petit budget.

Des remarques, des questions ?

(vote à main levée)

Adopté à l'unanimité.

Juste pour clôturer sur le document du budget, vous avez vu, je ne sais pas s'il y a eu des remarques là-dessus, il n'y a pas de vote, mais vous avez vu les ratios page 17 ; j'ai évoqué en commission des finances un petit complément par rapport aux autres années, puisqu'il manquait deux ratios je crois, et il y en avait un qui n'était plus officiellement demandé, donc c'est pour cela qu'il n'y a pas de n°8, ce n'est pas une erreur, c'est que le ratio 8 est déclassé on va dire. Sur cette page, s'il y a des commentaires, n'hésitez pas.

Vous avez l'état pluriannuel de la dette qui est comme, il se doit, dans le dossier du budget pour être en conformité, pareil il avait été évoqué au ROB mais vous le retrouvez ici.

Et vous avez ensuite les subventions, mais ça on va en parler à la délibération n°8.

Monsieur MASCARTE :

Une petite question concernant les ratios, je l'avais évoquée lors de la commission des finances, je ne vais pas être quelqu'un qui aime bien répéter les choses. Quand on compare les strates des villes identiques à celle de Waziers, on peut constater que nos villes voisines ont une taxation de produits d'impôts directs par rapport à la population de 500 € et à Waziers 406 €. Vous vous défendez en disant, oui à Waziers il y a des personnes qui payent beaucoup d'impôts fonciers parce qu'ils ont des belles maisons, mais là on parle bien de moyenne, et donc cela ne concerne pas tout le monde.

Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire, et je maintiens le fait que les produits d'imposition sur Waziers ne sont pas si élevés que cela.

Monsieur MICHON :

Oui, sur les ratios, une remarque générale, quand on regarde l'ensemble des ratios, on voit quand même, cela n'a pas été dit, donc je le dis, une amélioration très nette et progressive de l'ensemble de nos ratios depuis 3 – 4 ans, je crois que c'était important de la dire également.

Ensuite sur la fiche des avantages donnés en nature aux associations, je crois que cette fiche est fautive, on a fait un copier/coller de l'année dernière, parce qu'il y a plein de choses qui n'ont pas été faites cette année, par exemple le prêt de bus aux associations, toute une série de choses comme celle-là, je crois que ça n'a pas été revu du tout et je crois que cette fiche ne devrait pas paraître dans le budget avant d'être rectifiée parce que cela donne pas la vérité sur les avantages donnés en nature aux associations.

Monsieur le Président :

J'allais l'évoquer, effectivement c'est un copier/coller de la fiche précédente sauf qu'elle est un peu plus lisible parce qu'en fait il y avait des oui/non, là c'est des croix et l'on voit un petit peu mieux ce qui se passe. C'est plutôt en mode normal, donc effectivement en 2020, avec la COVID, ils n'ont pas forcément eu accès à ça, mais c'est qu'en théorie ils y avaient accès. Comme cela doit être transmis avec le budget, si on peut la corriger, et l'envoyer, mais on ne pourra pas tenir un Conseil Municipal dans l'intermédiaire.

Ce que j'allais dire aussi, c'est que l'on va être amené, et cela avait été évoqué par la Cour des Comptes à le chiffrer aussi à terme.

Monsieur MICHON :

Non, non, il n'y a aucune obligation juridique de le chiffrer, c'est la Cour des Comptes qui se bat partout pour l'avoir, comme d'habitude elle outrepasser ses droits dans pas mal de domaines. Mais je ne vois pas, qu'on me sorte le texte.

Monsieur le Président :

Non, ce n'est pas obligatoire pour l'instant, ça disait que cela le serait à terme, donc moi je me dis cela peut être bien, parce que des fois, un véhicule pour une association, mais on ne se rend pas compte du coût réel. Pour moi, dans la logique de transparence je trouve

que ce serait intéressant de le mettre, pour nous, conseillers municipaux, cela me paraîtrait assez logique.

Je vous propose que pour pouvoir l'envoyer correctement dans le budget, on le dispose comme ça en y indiquant sur une petite mention que c'est sur une année classique, année COVID a fait qu'elles n'ont pas toutes bénéficié de ces avantages mais qu'elles auraient pu l'avoir si cela avait été le cas. Après je pense que sur janvier, février 2020, il y en a quelques-unes qui ont pu bénéficier des avantages même si sur le reste de l'année elles ne l'ont pas eu.

D'autres remarques ?

7. Finances : Taux d'imposition 2021

Monsieur le Président :

Comme expliqué au ROB, on ne modifie pas les taux cette année. On ne passe plus la taxe d'habitation, il ne reste que la taxe foncière sur le bâti et le non bâti.

Vous avez eu la note de la Sous-Préfecture qu'on a reçue très tardivement, il y a des communes qui ont dû repasser leur budget alors qu'il était passé pour corriger le tir parce que si on avait passé 39,75% cela voulait dire une grosse baisse du taux parce que cela aurait voulu dire une grosse baisse de 20% en fait, et donc on le passe au taux en ajoutant la part Départementale donc à 59,04%.

Les taux d'imposition pour 2021 sont fixés à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 59,04% (39,75%+19,29% part Départementale)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 81,62%

Est-ce que vous avez des questions ?

(vote à main levée)

Adopté à l'unanimité.

8. Finances : Subventions 2021

Monsieur le Président :

J'ai dit l'essentiel tout à l'heure.

C'est assez classique. On a maintenu à l'euro près les subventions aux associations non sportives, c'est à dire associations culturelles, de parents d'élèves, d'aides sociales comme le Secours Populaire. On a mis une enveloppe tout de suite de « divers » pour 5 000 € dans les associations non classées pour éviter de passer des DM parce qu'on pense qu'il peut y avoir la création de nouvelles associations ou des demandes qui peuvent arriver en cours d'année cela nous laisse un peu de flexibilité. L'association Franco Polonaise, ils ne l'ont pas demandée l'an dernier, cela n'existe plus, c'est pour ça qu'on ne l'a pas remise cette fois-ci, et sur la page suivante, on a mis pour l'instant le montant global qui correspond aux 25% de 2019 qu'on n'a pas versé en 2020, plus la même somme en 2021 que 2019, cela nous donne une enveloppe vraiment supplémentaire par rapport à ce qui est fait d'habitude, et qui nous permet de le garder pour les aider quand elles vont pouvoir redémarrer.

Sachant que l'on fera comme d'habitude, au mois de juin, verser les premiers 50%, et qu'on regardera le reste un peu plus tard dans l'année.

Je vous ai parlé tout à l'heure du chantier d'insertion, pas de souci, les 68 000 €, on les retrouve dans le début du document sur la page 19.

Sur l'association de gestion du Centre Social elle-même les 426 725 €, c'est mis montant provisionné, provisoire basé sur 2020, je dois dire, j'ai pu le confirmer au Directeur lui-même, au Président, aux élus de la majorité, qu'avec madame CHARLET nous avons discuté depuis deux mois avec eux, de bien comprendre leurs besoins réels, leurs activités réelles par les chiffres, des choses qu'en tant qu'opposition nous avons réclamées très souvent, on a passé une fois 3h et une fois 1h30 avec eux pour avoir vraiment tous les éléments, donc on a eu beaucoup, beaucoup d'éléments, mais on n'a pas encore tout à fait tout. Donc

j'ai prévenu le Centre Social sur cet aspect, et c'est pour ça, pour être vraiment réglo, si on commence un audit on va jusqu'au bout, et donc aujourd'hui on propose de provisionner ce montant comme cela il n'y a pas de souci, de passer une délibération, la n°9 que l'on va vous proposer, de pouvoir fonctionner sur le deuxième trimestre, et comme ça d'ici la fin avril, début mai, je pense que l'on aura tous les éléments, parce qu'il y a des incertitudes dans un sens comme dans l'autre sur la COVID et sur la rétractation potentielle de certains financeurs, comme la CAF où il y a une provision qui est passée.

En même temps, on travaille très activement sur la feuille de route que l'on veut donner au Centre Social. On l'a déjà évoqué, on a le projet social qui va commencer à partir de l'année prochaine sur laquelle on travaille en ce moment, la prochaine réunion est lundi, mais on a une feuille de route un petit peu concrète sur la situation du quartier du Vivier par exemple, sur les ACM cet été, où on n'a pas encore finalisé tous les éléments, cela fait partie de l'équation, et c'est pour cela qu'on fonctionne comme ça.

Il fallait que ce soit bien clair pour qu'il n'y ait pas de malentendu là-dessus, en tout cas les choses se passent bien.

Le CCAS, on l'a évoqué, la Caisse des Ecoles 40 000 €, c'est habituel, sur le dispositif Cités Educatives, on travaille sur les fiches actions sur le mois de mai/juin, donc je pense que sur l'année 2021, il ne va pas avoir de changement du tout sur la Caisse des Ecoles, par contre il pourrait y avoir des actions qui d'habitude sont portées par la Caisse des Ecoles mais qui seraient mieux portées par les Cités Educatives, donc on verra comment on équilibre les choses à ce moment-là, mais pour l'instant il est trop tôt pour le dire.

On garde à la fin sur les divers 3 500 €, c'est une enveloppe qui sert pour la Gaillette, je ne pense pas qu'on aura une Gaillette au mois de juin, même si on s'y tient près, mais en tout cas ce qui nous fait un total de 650 000 €.

Est-ce qu'il a des remarques, des questions ?

Monsieur MASCARTE :

Donc en ce qui concerne les subventions aux associations, j'ai fait mon intervention tout à l'heure concernant le CCAS, et au niveau des autres associations, je suis surpris de ne pas voir le numéro des commerçants et artisans de Waziers, vous voulez solliciter la revitalisation des commerces, mais apparemment, totalement absent des subventions alors qu'il y avait eu une subvention de lancement qui avait été accordée, si je ne trompe pas, dans le cadre du dernier trimestre.

Monsieur CINQUEMANI :

Concernant l'UCAW, pour l'instant ils n'ont pas souhaité faire de demande de subvention parce que c'était pour porter des projets qui sont un peu caducs en cette année 2021.

Monsieur le Président :

Sachant que c'est pour ça aussi qu'on a cette enveloppe de 5 000 €. Ils n'ont pas de besoin immédiat parce qu'ils ne font pas de quinzaine commerciale ou des choses comme ça, je pense qu'ils sont aussi en train de consolider leur réseau d'adhérents, en fonction de ça on regardera en fait la réalité de ce dont ils ont besoin.

D'autres remarques, d'autres questions ?

(vote à main levée)

Adopté à l'unanimité.

9. Finances : Avance sur la subvention de fonctionnement du Centre Social

Monsieur le Président :

C'est ce que je viens d'expliquer. Une délibération qui permet de continuer de verser une subvention mensuellement au Centre Social.

C'est du classique, c'est la même chose que le 18 décembre 2020 sauf que l'on précise que c'est en complément de celle du 18 décembre 2020, on fait ça en attendant d'avoir tous les éléments.

Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ?

(vote à main levée)

Adopté à l'unanimité.

10. Finances : Tarifs communaux 2021

Monsieur le Président :

Je ne vais pas les passer en revue, sauf si vous le souhaitez, ils sont exactement identiques aux années précédentes, d'ailleurs dans les documents que vous avez reçus, il apparaît une fois ou deux Jacques MICHON au lieu de Laurent DESMONS, mais voilà ce sera corrigé dans les documents finaux, et c'est pour vous prouver que c'est vraiment un copier/coller, répétitif sur pas mal de choses.

Il y a deux choses qui sont différentes, c'est les tarifs funéraires dont on a parlé tout à l'heure, et on n'a pas mis pour l'instant la garderie, parce que l'on est en train de regarder ce qu'on va réussir à faire ou pas pour la rentrée ou pour janvier prochain, les tarifs actuels s'appliquent pour l'année en cours, donc il n'y a pas d'urgence là-dessus.

Est-ce qu'il y a des questions sur les tarifs communaux ?

Madame PARNETZKI :

Nous avons proposé sur cette question que le même montant, 100 €, soit octroyé à tous les Waziérois qui obtiennent le BAC Général et le BAC Pro, c'est ce que nous avons demandé l'année dernière, en indiquant que nous pourrions compléter cette décision par l'engagement que la commission des écoles ou autre, réfléchisse à la mise en place d'une bourse à l'achat de matériel informatique, pour les collégiens ou lycéens qui en ont besoin selon des critères à définir.

Monsieur le Maire s'est engagé à examiner cette proposition. Nous la refaisons.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Monsieur le Président :

Je vais faire un début de réponse et si certaines personnes veulent compléter, qu'elles n'hésitent pas.

En fait, on est vraiment resté sur notre idée que c'est une prime au mérite, c'est comme cela dans notre programme, et ce que nous voulions mettre en avant c'était les résultats obtenus. Pareil en discutant, en regardant les situations individuelles, tout à l'heure on parlait de registre par rapport au CCAS, on voit qu'il y a des élèves qui ont peut-être des difficultés dans leur environnement de travail mais qui ont une mention très bien, à l'inverse des élèves qui ont peut-être le cocon familial plus adapté qui n'arrivent pas à avoir la mention, et cela nous paraissait très compliqué d'arbitrer différemment sur des critères, et comme on voulait vraiment montrer le mérite, on est resté sur cet aspect-là.

Monsieur BACHIRI :

Juste en complément madame PARNETZKI sur le BAC Général, les BAC Pro, on a accordé la même subvention. Il n'y a pas eu de différence de traitement sur cette partie-là.

Monsieur le Président :

D'autres questions, d'autres remarques ?

Monsieur MASCARTE :

Je rajoute, vous l'aviez évoqué lors de la commission des finances, le manque des frais de garderie, vous ne l'avez pas signalé, mais ils sont toujours à l'étude si je ne me trompe pas.

Monsieur le Président :

C'est ce que je viens de dire là, on ne regardait pas ça cette semaine. Ce n'était pas du tout prêt pour ce Conseil Municipal.

On les vote au global ou vous avez des tarifs sur lesquels vous n'êtes pas en phase ?
(inaudible)

Oui monsieur MICHON, tous les tarifs sauf celui sur le BAC.

Donc au niveau de la majorité, nous sommes pour sur la totalité des tarifs communaux, l'opposition aussi, sauf sur la délibération sur la prime au mérite où il y a une abstention de « Agir pour Waziers ».

Voilà sur les éléments budgétaires, il est 18h30, on va voir si l'on tient sur un quart d'heure, 20 minutes sur le reste sinon comme je vous l'ai indiqué, on fera une suspension de séance pour diffuser la fin sur Youtube.

11. Finances : Annulation de créances - Admission en non-valeur

Monsieur le Président :

Vous avez eu un petit tableau de 776,15 €, c'est un document qui nous a été fourni très récemment par le Trésor Public, ce sont des petits montants, je crois que j'ai vu une personne qui nous devait un centime ou des fois 80 €. Il y a 776,15 € qui sont vraiment perdus et il faut l'acter au Conseil Municipal.

(vote à main levée)

Adopté à l'unanimité.

12. Finances : Remboursement de frais

Monsieur le Président :

Sur l'opération, tout à l'heure j'ai évoqué les donateurs et le Département qui avaient fait un don, il y a eu un petit reliquat à payer par la mairie pour que tous les enfants puissent avoir une paire de chaussettes dépareillées, et c'est madame CHARLET qui a fait l'avance pour pouvoir acheter des petites tailles. Donc, il y a un montant de 136,06 € à rembourser.

(vote à main levée)

Adopté à l'unanimité.

Et encore merci aux personnes qui ont organisées cette manifestation, madame TABET n'étant pas là.

13. Délégation à des agents communaux et élus municipaux dans le cadre de la représentation en justice

Monsieur le Président :

Le 19 juin 2014, à l'époque, nous avons désigné monsieur Jean Luc LECLERCQ et Denis LECOMTE, il n'y avait pas eu de délibération depuis donc c'était monsieur Denis LECOMTE qui s'en chargeait uniquement. Là on vous propose de mettre deux employés de services techniques et deux élus :

- Monsieur Denis LECOMTE, responsable des Services Techniques
- Monsieur Bruno DETREZ, responsable adjoint des Services Techniques
- Monsieur Rémy MOREAUX, conseiller municipal délégué à la sécurité des biens et des personnes, ce qui paraît logique,
- Monsieur David GAMBIER, conseiller municipal qui fait un peu ce genre de chose pour son activité professionnelle et qui pourrait remplacer les personnes le cas échéant.

(vote à main levée)

Adopté à l'unanimité.

14. Marchés Publics : Attribution du marché 2020-026 : Mise en œuvre d'un système de vidéo protection sur le territoire de la ville de Waziers

Monsieur le Président :

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 15 mars 2021 afin d'attribuer le marché 2020-026. Il s'agit d'un marché à procédure adaptée conformément aux articles R.2123-1 à 8 du Code de la Commande Publique.

La date limite de réception des offres avait été fixée au 05 février 2021. Cinq dossiers ont été déposés (Konica Minolta, Eryma, Eiffage énergie, Devred, SOFRATEL).

Les candidatures ont été jugées recevables et les offres ont donc été analysées en fonction des critères suivants:

Critère 1 : Valeurs techniques : 50 %

Critère 2 : Prix des prestations évalués à partir du montant reporté dans l'acte d'engagement : 40%

Critère 3 : service associés évalués par rapport au mémoire technique remis par les candidats :10 points

En application de ces critères, c'est la société Eryma qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Pas de remarque, on prend acte de cette information.

15. Décisions prises par le Maire dans le cadre des attributions exercées au nom de la commune prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Président :

Depuis la dernière réunion du Conseil Municipal, j'ai pris les décisions suivantes, en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- De passer un contrat de maintenance au ticket du parc informatique (hotline sur site) Flex service avec la société MSI (SOLUTIONS INFORMATIQUES ET TELECOM). Durée du contrat 12 mois, à compter du 1er mars 2021. Le montant s'élève à 1 500.00 € HT soit un total de 1 800.00 € TTC.

- De passer un contrat de maintenance forfaitaire – interventions illimitées sur serveur avec la société MSI (SOLUTIONS INFORMATIQUES ET TELECOM). Durée du contrat 12 mois, à compter du 1er mars 2021. Le montant s'élève à 2 520.00 € HT soit un total de 3 024.00 € TTC.

- De louer à Monsieur DUMARQUEZ Francis le garage n°1 rue Bernicourt à compter du 16 Mars 2021. Le loyer trimestriel est fixé à 103,73 €. Ce loyer sera réévalué annuellement au 1er janvier de chaque année.

Marchés Publics

MP N°2021-001 : Accord-cadre pour l'entretien et la réparation des installations sanitaires des bâtiments communaux.

Ce marché est passé selon une procédure adaptée conformément aux articles R. 2123-1 à – 8 du Code de la Commande Publique.

Il s'agit d'un accord cadre.

L'émission des bons de commande s'effectue sans négociation ni remise en concurrence du titulaire, selon les modalités prévues par l'accord-cadre.

BC Montant minimal : 5 000 € HT

BC Montant maximal : 20 000 € HT

Les critères de jugements des offres sont :

- Réactivité – délai d'intervention : 40%
- Prix : 35%
- Qualité des prestations : 25%

Nous avons reçu 5 offres. (MENTACHE- GENERALE THERMIQUE – HECFEUILLE- VINCI – UNION TECHNIQUE DU BATIMENT)

Au regard des critères de jugements des offres, le marché a été attribué à la société MENTACHE

Ce marché a été notifié le 23 mars 2021.

Est-ce qu'il y a des questions ?

16. Questions diverses

Monsieur le Président :

On a une petite réponse sur les ACM à faire, je vais laisser la parole à monsieur BACHIRI.

Monsieur BACHIRI :

Merci monsieur le Maire, c'est rapide, c'est juste par rapport à la question de madame PARNETZKI.

Je vous avais expliqué que l'on avait fait aussi un copier/coller sur les tarifs. C'est exactement la même chose, on est allé chercher les délibérations qui remontent jusque 2016, elles sont vraiment conformes, elles sont les mêmes, on n'a rien changé. Par contre oui, on pourrait en discuter pour retravailler, et après de façon précise, en discutant avec les gens, pourquoi on a cette différence de tarifs ? Les gens nous ont expliqué simplement que quand on est en camping, le coût est beaucoup moins important parce que les choses, on les fait nous-même, que c'est du camping, que c'est plutôt une restauration dite rapide, et que tout est pris en charge à la différence de Malbuisson. Mais vraiment, pour le coup maintenant je peux vous dire simplement, on a vraiment été chercher des délibérations jusque 2016, elles sont exactement conformes à celle que l'on a passée au dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Président :

Un complément d'informations, on tient à vous informer, on l'avait évoqué au dernier Conseil Municipal également, que l'on va faire partir un courrier de pré-inscription, de sondage, aux parents des enfants de CM2, demain par voix électronique par la direction des écoles et la semaine prochaine par courrier. On n'a pas validé les tarifs, on les validera ensemble fin mai, mais on va leur proposer un tarif qui est à 50% du tarif qui est proposé d'habitude pour le séjour à Malbuisson, celui qu'on a voté le 13 mars, sur une session spécifique CM2, qui se déroulera du 13 au 27 août.

On n'a pas encore proposé la délibération, sur le principe si ça vous choque, dites-le tout de suite parce qu'effectivement là c'est plus un sondage pour savoir si on aura 15 personnes, 30 personnes, 60 personnes. C'est leur dire, voilà si on est dans ces conditions-

là, est ce que vous partiriez ou pas, parce que si on a plus de 45, il va falloir que l'on trouve des solutions, réfléchir à des alternatives.

Est-ce qu'il y a des remarques particulières ? Il n'y a pas de vote, pas de délibération, mais c'était une information pour gagner un petit peu de temps et vous prévenir sur ce sujet.

Monsieur BACHIRI :

Juste en complément, du coup, c'était pour revenir sur la remarque à Roger MASCARTE, si on avait resserré de 18 jours à 15 jours, ce n'était pas pour faire des économies, c'était de resserrer pour pouvoir placer et positionner une troisième session. Je pense que cette année on va la proposer aux CM2, mais je crois aussi qu'il faut se dire que tous les ans, cette troisième session sera mise en place et je crois qu'en resserrant de 1 à 2 jours on est capable de faire partir une troisième session.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a d'autres questions diverses ?

Monsieur MICHON :

Oui j'ai une seule question, je souhaiterais savoir pourquoi notre représentant à la commission événementiel n'est jamais convoqué ?

Monsieur BACHIRI :

Je l'ai convoqué monsieur MICHON, il n'est pas venu en fait, c'est tout.

Monsieur MICHON :

Non, qu'il ne vienne pas c'est une chose, il est retenu, j'avais déjà posé la question à monsieur le Maire que pour les deux personnes qui étaient dans des situations assez particulières, si éventuellement on pouvait les remplacer, j'avais eu un accord de principe, mais il faut le convoquer pour que je puisse le remplacer. Or, il m'a fait savoir qu'il n'était pas convoqué.

Monsieur BACHIRI :

La dernière réunion, en fait, très clairement madame MAZURE présente a été conviée avec toute la commission, monsieur VEREZ s'était excusé, et depuis la commission ne s'est pas réunie, pour votre information, il n'y a pas eu de nouvelle réunion.

La seule chose qui va se passer dans pas très longtemps, monsieur le Maire en a parlé tout à l'heure en préambule, c'est qu'il va falloir parler de ce qui va se passer cet été, et là j'ai prévu une nouvelle convocation de la commission, mais là à l'heure où on se parle, je n'ai pas, moi, convoqué de commission, il ne s'est pas passé de réunion de travail en commission.

Monsieur MICHON :

Donc il n'y a pas eu de commission convoquée pour les ACM.

Monsieur BACHIRI :

Il n'y a pas eu de commission de réunie pour ceci, il y a juste une réunion qui a lieu le 17 avril au matin...

Monsieur MICHON :

Non.

Monsieur BACHIRI :

Pas de commission.

Monsieur MICHON :

Non, parce qu'on a été surpris sur la photo qui présentait les ACM que l'on nous parle de la commission, qu'on mette des photos et que...il semble que l'on n'existe pas.

Monsieur BACHIRI :

Ça par contre, je peux répondre tranquillement. Moi, j'ai considéré, j'en avais parlé à monsieur le Maire, et dans le cadre de la commission, c'est que la personne qui est la plus à même aujourd'hui à constituer l'équipe de direction qui va travailler sur Malbuisson est monsieur MAZURE Olivier, tous les dossiers qui ont été apportés en mairie sont passés entre les mains d'Olivier MAZURE qui va gérer ces ACM, et c'est lui qui a fait le choix de recrutement des directeurs et aujourd'hui on valide la position qui est la sienne.

Monsieur MICHON :

Donc vous revenez sur quelque chose que j'ai dénoncé la dernière fois, je ne peux pas être d'accord, on ne peut pas dire : c'est un employé municipal qui décide.

Il y a des commissions, un Conseil Municipal, vous ne pouvez pas mettre ça sur le dos de monsieur MAZURE.

Monsieur BACHIRI :

Attendez, je vais vous répondre tranquillement, sur ce point-là. Moi je considère que la compétence, qui je pense, reconnue de celle de monsieur MAZURE Olivier sur ce sujet, pour moi est extrêmement importante.

Par contre sur le choix des animateurs, la commission, va se réunir afin de porter un regard dessus, parce que là-dessus il y a beaucoup à dire, il y a à discuter. C'est des choses que l'on va faire.

Par contre sur les compétences et sur l'équipe qui va entourer monsieur MAZURE, moi je considère et je maintiens devant vous tranquillement, que c'est à monsieur MAZURE Olivier, à qui on porte cette responsabilité de la direction des ACM, et pour moi c'est à lui de s'entourer de son équipe.

Maintenant les élus, là où je peux vous rejoindre par rapport aux employés, ce ne sont pas eux qui prennent les décisions, sauf, quand moi je trouve que quelqu'un est compétent, je n'ai aucune difficulté sur sa compétence.

Monsieur MICHON :

Non, ce n'est pas ce que je dis, je ne mets pas en cause la compétence, je mets en cause la manière de procéder, puisque quand je lis le document que vous avez sorti, c'est la commission qui présente, c'est la commission qui a décidé. Et dans cette commission, il y a un absent.

Monsieur BACHIRI :

Il y avait un absent, oui. Je crois que l'on a réuni deux fois, et je n'ai aucun problème qu'il soit absent, il travaille, il a une excuse, je n'ai pas de souci avec ça, deux fois on le convie, deux fois il ne vient pas, je constate comme vous monsieur MICHON, qu'à chaque fois qu'il y a un Conseil Municipal, il n'est pas présent, et pourtant il est convié, j'entends, pas de souci. La question qui se pose, est-ce que vous avez mis la bonne personne dans la bonne commission ? C'est peut-être vous qu'il faut voir.

Monsieur MICHON :

La question qui est posée, c'est que vous n'avez pas à décider du comportement d'un élu, ce n'est pas de votre responsabilité monsieur BACHIRI !

Monsieur BACHIRI :

C'est une remarque.

Monsieur MICHON :

Vous devez le convoquer et c'est tout. Après cela nous appartient à nous de le remplacer, de faire en sorte de.

Monsieur BACHIRI :

D'accord, à chaque fois que l'on va le convoquer, ce que l'on fera, c'est qu'on vous mettra en copie comme ça vous le saurez.

Monsieur MICHON :

Absolument.

Monsieur BACHIRI :

Par contre à l'inverse, ce que je pourrais faire comme commentaire, ne nous demandez pas, s'il vous plait de grâce, de faire quelque chose que vous ne faisiez pas.

Monsieur MICHON :

Pardon ? C'est-à-dire ?

Monsieur BACHIRI :

Oui, moi j'étais dans les commissions.

Monsieur MICHON :

Quand une réunion de commission était réunie, on a toujours invité tout le monde, même les personnes qui ne venaient pas du tout.

Monsieur BACHIRI :

Monsieur MICHON, s'il vous plait, on ne va pas se prendre la tête là-dessus ce soir, le Conseil Municipal s'est bien passé, à chaque fois que moi je suis venu dans la commission, c'était pour voir des dossiers passés qui étaient validés.

Monsieur MICHON :

Vous étiez invité à la réunion.

Monsieur BACHIRI :

Ah d'accord ok, ok j'ai compris. J'ai compris votre remarque.

Monsieur MICHON :

C'est différent.

Monsieur BACHIRI :

Je comprends vite.

Madame PARNETZKI :

Madame FRASCA, je voulais savoir, si vous avez le droit, un point des personnes âgées qui ont eu les chèques cadeaux, je voudrai savoir si tout le monde à dépenser ses chèques cadeaux.

Madame FRASCA :

Bien sûr, il n'y a pas de problème.

Madame PARNETZKI :

Merci madame FRASCA.

Monsieur le Président :

Il n'y pas d'autre question diverse ?

N'oubliez pas d'aller signer le PV de la dernière fois et le Budget.

(Inaudible)

Monsieur MASCARTE :

Inaudible (le micro n'était pas allumé)

Madame PARNETZKI :

Inaudible (le micro n'était pas allumé)

Monsieur BACHIRI :

En fait, ce que je dois retenir c'est que le document, il est bien fait, il est beau, tout le monde l'a compris, merci.

Monsieur MASCARTE :

Inaudible.

(blanc)

Monsieur le Président :

Moi vous savez, je laisse beaucoup d'autonomie aux adjoints dans leur commission, ils ont leur mode de fonctionnement. Ils invitent comme ils décident d'inviter.

Merci, la séance est levée et je vous invite à signer les documents.